



LE DEPUTÉ-MAIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Denis, le - 5 NOV. 2007

Rassemblement Dionysien
20 Avenue Stanislas Gimart
97490 SAINTE-CLOTILDE

à l'attention de
Monsieur Michel TAMAYA
Président du Groupe

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

A être suivie par Hassen PATTEL
R référence 2190 / 2007 / COM / CF
C objet Extrait du procès-verbal de séance
du Conseil Municipal du 1er octobre 2007

Monsieur,
Cher Collègue,

Pour faire suite à votre courrier en date du 8 octobre 2007, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli un extrait du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 1er octobre dernier :

- question orale relative au permis de construire accordé à la famille GRONDIN à Bellepierre.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1ER OCTOBRE 2007

(extrait du procès-verbal de séance)

M. Michel TAMAYA :

Je recommence. Un immeuble est en cours d'achèvement à Bellepierre. Celui-ci appartient à une famille GRONDIN (je me suis dit que je n'allais pas mettre le prénom pour ne pas stigmatiser la famille -même si on peut la reconnaître-). Sa construction est largement engagée (semble-t-il sans permis de construire puisque ayant fait l'objet d'un arrêté interruptif de travaux le 27 avril 2006). Pour mémoire, une demande de PC, déposée le 5 décembre 2005, a été refusée en mai 2006 pour non-respect du PLU. La construction est restée en l'état, rien n'ayant été démoli. Or, à la date du 27 décembre 2006, un permis de construire a cette fois été attribué, en contradiction avec les dispositions prises en mai 2006. Pouvez-vous, M. le Député-Maire, me donner les raisons ayant justifié l'attribution de ce PC en pleine « trêve des confiseurs » ?

M. René-Paul VICTOIRIA :

Oui, la question est posée. Est-ce que je peux donner des explications ? Oui, et je délègue Dominique FOURNEL, pour ce faire.

M. Dominique FOURNEL :

C'est une affaire qui dure depuis pas mal de temps et sur laquelle Mme PAVARD (puisqu'il s'agit d'elle) a envoyé des courriers à tout le monde : au Préfet, au Président de la République, au Procureur, et peut-être à vous-même (sans doute puisque vous êtes au courant de l'affaire), à dix employés communaux, au Maire, à ses Adjointes, etc... Elle a envoyé au moins déjà deux cents courriers à ce propos. Elle les distribue rue Maréchal Leclerc, à l'entrée des manifestations, devant les cinémas. Enfin, bon... peu importe ! Mme PAVARD se sent complètement agressée par la famille GRONDIN parce que les GRONDIN montent un immeuble juste à côté de chez elle. Sauf que si effectivement les GRONDIN ont commencé (et c'est la réalité ; votre note traduit bien ce qui s'est passé) cette opération, cet aménagement sans permis de construire et donc, cela a fait l'objet d'un arrêté interruptif de travaux (c'est normal, et même tout à fait normal) grâce à la vigilance des services municipaux de l'Urbanisme, n'est-ce pas ! Après, on a donc conseillé à la famille GRONDIN de déposer un nouveau permis de construire puisqu'ils avaient essuyé un premier refus, donc de déposer une demande de permis... Ils avaient d'abord eu un refus de permis. Voyant ce refus, ils ont dit : « on va être malins ; on va construire sans permis ». On s'est aperçu qu'ils construisaient sans permis, d'où l'arrêté des travaux. On les arrête et on leur a conseillé de présenter un nouveau permis. Ce qu'ils ont fait. Une demande qui, cette fois, respecte les prescriptions du PLU. Alors, c'est vrai qu'il a été accordé pendant la « trêve des confiseurs » ; mais, la Mairie travaille du 1er janvier au 31 décembre. Et, le 27 décembre, on a signé plusieurs permis de construire, y compris celui de la famille GRONDIN. Alors, aujourd'hui, où en est-on ? Aujourd'hui, la famille GRONDIN respecte son permis. Je dois signaler que ce permis doit aller devant le contrôle de la légalité, c'est-à-dire du Préfet à travers la

DDE qui n'a pas été relevé d'irrégularité. C'est donc un permis tout à fait légal. Viendra le temps du contrôle de conformité, quand la construction sera terminée. On verra bien si elle est conforme au permis ou pas. Mais nous sommes vigilants. Et je dois dire enfin que nous avons porté plainte contre Madame PAVARD en raison justement de son attitude, puisqu'elle a sorti des courriers tout à la fois calomnieux et distribués au grand public. Je vous peux vous dire qu'elle en a distribué dans la rue Maréchal Leclerc. Elle l'a également fait, je crois, quand Mme ALLIOT-MARIE est venue ici. Elle se tenait au premier rang avec son paquet de courrier pour une distribution à tout le monde. Non, Mme, je vous en prie...

M. René-Paul VICTORIA :

Mme PAVARD, pendant le Conseil Municipal, vous n'avez pas droit à la parole... Vous avez distribué des courriers... Juste deux secondes. Vous m'en avez remis des exemplaires, lors d'une manifestation publique, en bas. J'ai été poli : je vous en ai pris deux exemplaires. Et, vous en avez distribué à tout le monde. D'accord !?...

M. Dominique FOURNEL :

Nous avons essayé de discuter avec Mme PAVARD. Nous lui avons gentiment proposé un rendez-vous qu'elle n'a pas voulu honorer. Nous sommes obligés aujourd'hui d'emprunter la seule voie possible, pour arrêter cet acharnement à l'égard des employés municipaux, chefs de service, instructeurs de permis, M. le Maire, moi-même, etc... Il faut que cette affaire cesse. Et, le juge dira qui a raison. Je répète : le juge dira qui a raison. Mais, on ne peut plus continuer à recevoir des centaines de fax... Mme PAVARD s'est procurée je ne sais comment numéros de fax de l'Hôtel de Ville, et ses courriers arrivent sur tous les fax de la Mairie. Voilà donc ce

que je veux dire. Aujourd'hui, les choses pour nous sont simples : une plainte est déposée, à laquelle le Procureur donnera la suite qu'il convient. On ne va pas s'immiscer dans le processus. Et, on espère en finir avec cette affaire-là qui ne mérite pas qu'on lui accorde toute cette importance. Voilà.

M. René-Paul VICTORIA :

Question suivante.